



Contrat à remplir, signer et retourner ENTIER avec le paiement.

Contrat Œufs Décembre 2022 – Septembre 2023
entre
La Ferme de Feuillélune
et les adhérents de l'Amap « En Seine brin d'Orge »
47 avenue du 18 avril 1944 – 91200 – ATHIS-MONS

Ce contrat instaure un partenariat avec Vincent BOURDEAUX aviculteur en agriculture biologique dans le Loiret
15 rue de Feuillélune - 45410 - TRINAY

OBJET DU CONTRAT

L'objet de ce contrat est un abonnement à **une livraison mensuelle d'œufs de Décembre 2022 à Septembre 2023 soit 9 livraisons (pas de livraison au mois d'août)**

Les œufs sont distribués en vrac par lots de 6 œufs (2,50€ le lot). Les boîtes ne sont pas fournies.

Sauf contre-ordre, **les œufs seront distribués les 8 décembre, 19 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 6 juillet et le 7 septembre de 19h30 à 20h30** 13 place du Maréchal LECLERC à Juvisy-sur-Orge (en face La Poste).

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

Être transparent sur les méthodes de travail et sur les prix et être garant de la qualité sanitaire des produits jusqu'à leur remise aux adhérents.

Fournir des œufs bio extra-frais (œufs pondus au plus tard 3 à 5 jours avant la livraison).

Prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité (problème climatique grave, maladie etc...) En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion entre le gestionnaire du contrat et le producteur.

Permettre aux adhérents de visiter la ferme (visite organisée par le gestionnaire du contrat).

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT (cf. règlement intérieur de l'Amap ESBO)

S'engager pour toute la durée du contrat et prépayer la totalité des œufs.

Venir chercher les œufs aux dates prévues de livraison **en apportant ses propres boîtes**. En cas d'empêchement les œufs peuvent être récupérés par un tiers ou proposés aux intermittents via le site Web de l'association. Aucun rattrapage n'est prévu ultérieurement.

Participer régulièrement à la distribution des produits de 19h00 à 20h30

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

Paiement effectué lors de la souscription sous forme de **3 chèques libellés à l'ordre de : « La Ferme de Feuillélune ».**

Les chèques correspondent à une période de 3 mois, (soit trois livraisons). Leur montant dépend du nombre de lots d'œufs commandés (2,50€ x nombre de lots).

Les trois chèques sont à remettre avec le contrat signé avant le 1er décembre 2022.

Ils sont remis au producteur par le gestionnaire du contrat lors de la 1^{ère} livraison de chaque période.

Je, soussigné(e) membre adhérent(e) de l'association « AMAP ESBO » à jour de ma cotisation 2022/2023

Nom : N° adhérent :

Adresse :

Courriel :tél :

Souscris à un abonnement de lot(s) mensuels de 6 œufs, pendant neuf mois.

Fait à Juvisy-sur-Orge le,

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

| Nb lot(s) / mois | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---------------------|--------|-----|--------|-----|---------|------|---------|------|---------|------|---------|------|
| Montant pour 3 mois | 7,50€ | 15€ | 22,50€ | 30€ | 37,50€ | 45€ | 52,50€ | 60€ | 67,50€ | 75€ | 82,50€ | 90€ |
| Total | 22,50€ | 45€ | 67,50€ | 90€ | 112,50€ | 135€ | 157,50€ | 180€ | 202,50€ | 225€ | 247,50€ | 270€ |